

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein



COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2026

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Gaël GREULICH

Conseillers en fonction : 19

Date de convocation : 1er octobre 2026

Conseillers présents : 17

Membres présents : Mmes et MM. Agathe BECKER, Laëtitia BRUEL, Jean-Michel CHALON, Estelle EHRHART, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Michèle RAULET, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Aurélien STOLL, Célia VELTEN, Déborah WACK.

Conseillers absents : 2

Membres absents excusés : Mmes Christelle DEMEUSOIT et Delphine SCHWOOB.

Procurations : 2

Membres absents ayant donné procuration :

- Mme Christelle DEMEUSOIT à M. Aurélien STOLL
- Mme Delphine SCHWOOB à M. Gaël GREULICH.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20261103

Objet : Délégations permanentes du Maire – Compte-rendu d'information au 06/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° COMM20260504 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés** :

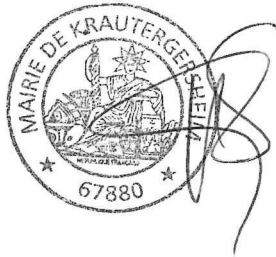
- devis INFONETIK – Renouvellement de la licence Microsoft pour un montant H.T. de 1 859,00 €
- devis SKY FIRE PAINTING SAS – Réexpédition des artifices pyrotechniques suite à l'annulation du feu d'artifice du 13 juillet pour un montant H.T. de 300,00 €
- devis TG Services – Passage d'une balayeuse pour un montant H.T. de 1 334,83 €
- devis UME – Remplacement d'un candélabre et d'une lanterne suite à un sinistre dans la Grand'Rue pour un montant H.T. de 6 956,26 €
- devis CENTRE FLORAL GAESSLER – Fourniture pour le fleurissement automnal pour un montant H.T. de 600,00 €

- **Indemnisation de sinistre :**

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre sur du mobilier urbain longeant la Mairie d'un montant de 1 450,00 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 8 octobre 2026

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Gaël GREULICH

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Gaël GREULICH', is written over a horizontal line.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>